

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal



# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## **Bulletin de nouvelles** **sur la diversité des expressions culturelles**

Vol. 9, no 26, lundi 13 juillet 2009

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des  
expressions culturelles sont en cours !**

### **Note de la rédaction**

C'est avec plaisir que nous vous présentons l'édition de cette semaine du Bulletin de nouvelles sur la Diversité des Expressions Culturelles.

Nous désirons vous informer que le Bulletin fait relâche pour la période estivale. Nous vous reviendrons dès le 24 août prochain. Soyez au rendez-vous !

D'ici là, notre site Internet, ses rubriques et les documents qui s'y trouvent demeurent à votre entière disposition. Nous vous invitons à continuer de vous y référer.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et un été riche de découvertes culturelles !

### **DANS CE NUMÉRO :**

#### **Suivi de la Convention**

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### **Communiqués, discours, déclarations**

- La Conférence internationale des musées sur les cultures circumpolaires abordera la promotion de la diversité culturelle
- Appel à projets dans le cadre du Symposium international d'art électronique ISEA 2010 RHUR
- Le nouveau président de l'APF entend mobiliser les parlementaires de l'espace francophone sur la mise en œuvre de la Convention

#### **Publications récentes**

- Les relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et les autres instruments internationaux : l'émergence d'un nouvel équilibre dans l'interface entre le commerce et la culture, par Ivan Bernier
- Coalitions en mouvement, édition de juillet 2009
- Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation publie son 16<sup>e</sup> bulletin trimestriel
- L'édition de juillet du bulletin Culture Action Europe est en ligne

#### **Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques**

- La Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces publie un guide pour l'évaluation des politiques culturelles locales

### Autres actualités d'intérêt

- Le site de l'Institut national de l'audiovisuel devient interactif

## Suivi de la Convention


### Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu quatre rencontres au cours des deux dernières années.

La seconde session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin 2009, a permis l'adoption des directives opérationnelles concernant neuf articles de la Convention. Le Comité intergouvernemental a été mandaté afin de poursuivre l'élaboration des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 100 Parties (99 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner que le 2 juillet dernier, la Serbie a déposé son instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### La Conférence internationale des musées sur les cultures circumpolaires abordera la promotion de la diversité culturelle

La Conférence internationale des musées sur les cultures circumpolaires se tiendra à Yakoutsk, République de Sakha (Yakoutie, Fédération de Russie), du 29 juillet au 1er août. Cette rencontre est organisée par la République de Sakha et l'UNESCO.

« Cette conférence abordera les questions relatives à la diversité culturelle, au développement du dialogue interculturel et au renforcement des partenariats entre les musées en tant que garants du patrimoine culturel circumpolaire », peut-on lire dans le site de l'UNESCO.

La conférence marquera également le lancement d'un portail anglais-russe sur la civilisation circumpolaire au sein des musées de Yakoutie. Ce portail est développé avec le soutien de l'UNESCO à Moscou, en coopération avec l'Arctic State University of Arts and Culture.

Source :

▪

## **Appel à projets dans le cadre du Symposium international d'art électronique ISEA 2010 RHUR**

La Société des arts technologiques (SAT) nous informe de l'appel à projets, présentement en cours, pour le Symposium international d'art électronique ISEA 2010.

« La 16<sup>e</sup> édition du Symposium international d'art électronique ISEA 2010 RHUR se tiendra dans les villes de Dortmund, Essen et Duisburg dans la région de Ruhr en Allemagne. Cette rencontre mettra de l'avant une série de conférences et d'expositions relatives au domaine des arts électroniques, des médias et des nouvelles technologies.

ISEA 2010 RHUR lance dès maintenant son appel à projets en invitant les artistes et conférenciers intéressés à leur faire parvenir leur dossier de candidature ainsi qu'une présentation de leur projet d'ici le 15 septembre 2009. Toutes les soumissions seront évaluées par un jury international ».

Artistes visuels, musiciens, danseurs, designers, ingénieurs, concepteur de logiciel, chercheurs et théoriciens travaillant avec les nouvelles technologies sont invités à proposer leur candidature.

Pour en savoir davantage, nous vous invitons à vous rendre dans le site d'[ISAE 2010 RUHR](#).

Source :

- [Société des arts technologiques](#)

## **Le nouveau président de l'APF entend mobiliser les parlementaires de l'espace francophone sur la mise en œuvre de la Convention**

Le président de l'Assemblée nationale du Québec, Yvon Vallières, a été élu président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), à l'occasion de la XXXV<sup>e</sup> session de l'organisation qui s'est tenue à Paris le 6 juillet.

« Pour l'Assemblée nationale du Québec, comme pour les Québécois, la Francophonie est non seulement une cause, mais aussi une passerelle de solidarité vers les autres peuples. Nous travaillons afin que notre Assemblée occupe l'espace qui lui revient, pour le plus grand bénéfice des populations que nous avons l'honneur de représenter », a déclaré Yvon Vallières lors de son allocution d'investiture.

Le site du ministère des Relations internationales du Québec indique que « M. Vallières a fait état des objectifs qu'il entend poursuivre au cours de son mandat, notamment le renforcement du rôle politique de l'APF auprès des instances de la Francophonie et la consolidation des programmes de coopération qu'elle met en œuvre.[...] De plus, au chapitre de la langue française et de la diversité culturelle, il entend mobiliser les parlementaires de l'espace francophone sur la mise en œuvre de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles, adoptée par l'UNESCO en 2005 ».

Source :

- [Ministère des Relations internationales du Québec](#)

## **Publications récentes**

**Les relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et les autres**

## **instruments internationaux : l'émergence d'un nouvel équilibre dans l'interface entre le commerce et la culture, par Ivan Bernier**


Nous annonçons la publication de la version française de l'étude *Les relations entre la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et les autres instruments internationaux : l'émergence d'un nouvel équilibre dans l'interface entre le commerce et la culture* du professeur Ivan Bernier. Nous présentons ici l'introduction à cet essai.

« Bien que la partie V de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui traite des relations avec les autres instruments, comporte seulement deux articles, en l'occurrence les articles 20 et 21, c'est indéniablement celle qui a provoqué le plus de débats lors des négociations. En effet, sa rédaction a donné lieu à de vifs échanges au sein de la Conférence plénière et du Groupe de travail mis sur pied par cette dernière en vue de réaliser un consensus sur la question des relations à établir entre la Convention et les autres instruments internationaux. Pour tout dire, plusieurs des problèmes de fond soulevés lors de ces négociations étaient reliés d'une façon ou d'une autre à la question des relations entre la Convention et les autres instruments. Il n'est donc pas surprenant que le texte définitif des articles 20 et 21 ait été adopté à la toute fin de celles-ci.

Deux visions opposaient les États. Voyant dans l'avant-projet de convention qui leur était soumis une tentative déguisée en vue de soustraire le champ de la culture des préoccupations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un certain nombre de pays ont exprimé le souhait qu'il soit explicitement stipulé, dans la future convention, que les engagements en matière commerciale l'emporteraient en toutes circonstances sur les engagements en matière culturelle. Mais, pour la vaste majorité des États, les biens et les services culturels, parce qu'ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, ne pouvaient pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres. À leurs yeux, la culture devait trouver sa place légitime parmi les autres préoccupations de l'OMC. Pour ce faire, il fallait que le texte de la convention officielle établisse nettement l'absence de tout lien de subordination entre elle et les autres accords internationaux. En d'autres termes, un nouvel équilibre devait être trouvé entre le commerce et la culture.

Ces positions en apparence irréconciliables ont donné lieu à un difficile travail de rapprochement juridique. Le texte finalement adopté, comme nous le verrons, n'est pas dépourvu d'ambiguïté mais reflète fidèlement la volonté de la vaste majorité des États d'exclure tout lien de subordination entre la Convention et les autres traités auxquels ils sont parties sans pour autant remettre en cause les engagements pris aux termes de ces derniers.

Dans les pages qui suivent, nous analyserons d'abord le contenu de l'article 20, intitulé "Relations avec les autres instruments : soutien mutuel, complémentarité et non-subordination", pour en souligner le caractère évolutif, puis celui de l'article 21, titré "Concertation et coordination internationales", qui vient compléter le premier en prescrivant aux Parties de s'engager à promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans d'autres enceintes internationales et de se consulter, s'il y a lieu, à ce sujet. À cet égard, nous explorerons plus particulièrement le rôle du Comité intergouvernemental et nous nous interrogerons sur les procédures et autres mécanismes qui pourraient être mis en place afin de remplir ces engagements. »

Cette étude peut être consultée dans notre site Internet en version [française](#) . Les versions anglaise, espagnole et arabe sont en préparation et seront disponibles d'ici la fin août.

[Haut de la page](#) 

### **Coalitions en mouvement, édition de juillet 2009**

L'édition de juillet du Bulletin *Coalitions en mouvement* est maintenant en ligne. Au sommaire de ce numéro :

- La Seconde Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles : un premier ensemble de directives opérationnelles, de nouvelles priorités pour la mise en œuvre, mais silence sur une question majeure
- 50 jeunes experts de la culture de 34 pays présentent leur vision de la diversité culturelle pour 2030 au Forum mondial U40
- Les Coalitions du Mercosur se réunissent à Asunción au Paraguay

[Coalitions en Mouvement](#) est disponible en français, anglais et espagnol. Ce bulletin est publié par la Coalition canadienne pour la diversité culturelle en collaboration avec la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

Source :

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## **Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation publie son 16<sup>e</sup> bulletin trimestriel**

Dans l'édition de juin de son bulletin trimestriel, le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation (LEPPM) présente plusieurs sujets et événements d'intérêt. Signalons les titres suivants qui concernent l'univers de la culture :

- Second International Conference on the Inclusive Museum  
8 au 11 juillet 2009, Brisbane, Australie
- Glocal Imaginairies : Writing, Migration, Place  
9 au 12 septembre 2009, Lancaster et Manchester, Royaume-Uni
- World Summit on Arts and Culture  
22 au 25 septembre 2009, Johannesburg, Afrique du Sud
- Colloque du Réseau des villes créatives du Canada  
9 au 11 septembre 2009, Fredericton (N.-B.), Canada
- Migration and Mobility: National Responses to Cultural Diversity  
14 au 18 Septembre 2009, Copenhague, Danemark
- Third Global Conference : Multiculturalism, Conflict and Belonging, 25 au 28 septembre 2009  
Oxford, Royaume-Uni

Source :

- [LEPPM](#)

Haut de la page 

## **L'édition de juillet du bulletin Culture Action Europe est en ligne**

Le bulletin *Culture Action Europe*, publié par le Forum européen pour la Culture et le Patrimoine, nous propose ce mois-ci d'explorer les sujets suivants :

Élections européennes

Présidence suédoise

Agenda européen de la Culture

- Réunions plénières des Plateformes du Dialogue Structuré, Bruxelles, 8-9-10 juin 2009
- Forum Culturel européen, Bruxelles, 29-30 septembre 2009

Programme Culture

- 'Pour une Europe de la Culture' – 12 juillet 2009, Avignon
- Programme Culture – le temps de la réforme

## Mobilité

- Retour de On-the-move
- Projet PRACTICS en pleine action

## Créativité

- Pour faire de la créativité une authentique contribution sociale
- Le design comme moteur d'innovation

## UNESCO

- La Convention sur la diversité culturelle entre dans sa phase de mise en œuvre

## Conseil de l'Europe

- 20 ans après la chute du Communisme

## La crise et les arts

- Rapport d'IFACCA sur la crise financière globale
- Le retour de Soros en Europe centrale et orientale

## Société civile

- Lobbyplanet.eu

Le bulletin [Culture Action Europe](#) est disponible en français et en anglais.

## Source :

- [Culture Action Europe](#)

Haut de la page 

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### La Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces publie un guide pour l'évaluation des politiques culturelles locales

La plus récente édition du bulletin *Culture 21* nous informe de la publication, par la Fédération Espagnole des Municipalités et Provinces (FEMP), d'un *Guide pour l'évaluation des politiques culturelles locales*.

« Il s'agit d'un guide pratique présentant des outils pour l'élaboration et l'auto-évaluation des politiques culturelles locales. Avec l'Agenda 21 de la culture comme référence, le Guide essaie de contribuer à l'amélioration des travaux des gouvernements locaux dans le domaine de la culture. Il contient une vaste introduction sur des questions théoriques de politiques culturelles et un système d'indicateurs -316- qualitatifs et quantitatifs. Le guide met l'accent sur les thèmes suivants:

- Relation entre culture et développement économique, social et territorial
- Transversalité de la politique culturelle dans les gouvernements
- Participation des citoyens et accès à la culture
- Mémoire et patrimoine
- Innovation et construction de l'identité locale

Le Guide a été dirigé par Eduard Miralles, Conseiller aux relations culturelles de la Province de Barcelone, et coordonné par Juana Escudero, directrice de la Commission de la culture de la FEMP. Cette expérience pionnière au niveau international a été

réalisée en collaboration avec le ministère de la Culture espagnol. »

Pour plus d'informations et pour consulter ce guide, nous vous invitons à visiter le site de [l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture](#).

**Source :**

- [Culture 21](#)

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### Le site de l'Institut national de l'audiovisuel devient interactif

Radio France Internationale (RFI) nous informe de la modernisation récente du site de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).

« Trois ans après sa création, le site web de l'INA avait besoin d'une petite cure de jouvence », précise RFI qui souligne deux innovations majeures : l'arrivée des 200 000 spots publicitaires de ces quarante dernières années et le pari de la communauté en ligne et de l'interactivité.

Selon RFI, c'est une nouvelle vie qui commence pour ina.fr. Le site des archives audiovisuelles nationales est désormais « une véritable banque de données moderne et organisée de l'histoire de la télé et de la radio françaises. La navigation est rendue agréable, encouragée et dynamique. En termes de contenu, sa refonte lui permet de se hisser au rang des géants YouTube et Dailymotion, dont il devient non pas le concurrent mais le complément »

RFI rappelle que chaque semaine, [ina.fr](#) met plusieurs programmes en visionnage intégral. Au total, il dispose des droits d'exploitation d'un stock de 23 000 heures d'archives sonores ou télévisées, de 1920 à juin 2008.

« La publicité, élément constitutif de l'audiovisuel, a marqué plusieurs générations de téléspectateurs. Depuis quarante ans, 200 000 spots ont été diffusés sur le petit écran et les ondes radiophoniques. L'INA s'est fait fort de tous les mettre en ligne », de rappeler RFI.

**Source :**

- [RFI](#)

Haut de la page 